

a conçu en Pologne du dessein où l'on dit qu'est Sa Sainteté, de comprendre dans la promotion à faire, le Nonce qui est auprès du Roi de Sardaigne, préférablement à celui qui réside auprès de la République de Pologne. Sur ce sujet, il paroît une Lettre très-remarquable, que le Comte Accoramboni, Conseiller de Légation & Secrétaire intime du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, a écrite de *Dresde* au Cardinal Albani, Protecteur de la Couronne de Pologne, & dont voici la traduction.

LE Roi vient d'apprendre, que malgré les représentations que Votre Eminence a faites, on ne laisse pas de songer sérieusement à pourvoir le Nonce du Pape à Turin, d'un Chapeau de Cardinal, & que Sa Sainteté semble même être convenüe avec le Roi de Sardaigne, de créer, en premier lieu, par le motif du mérite personnel, un petit nombre de Cardinaux; d'y comprendre le Nonce susnommé, & de passer ensuite à la promotion générale des Nonces aux Cours de Vienne, de France & de Madrid, sans y comprendre le Nonce de Pologne, quoique ce Royaume, de tout tems si respectable, soit recommandable en particulier par les services immortels qu'il a rendus tant de fois à la Chrétienté, & quoique la Nonciature y soit d'une juridiction si étendue & si révéree par le Saint Siège; outre que le Nonce de Pologne est plus ancien & non moins digne d'estime que celui qui réside à la Cour de Turin. Sa Majesté qui a si fort à cœur le bien public, la dignité de sa Couronne, la tranquillité du Royaume & les avantages du Saint Siège, pour lequel elle ne cessera jamais de conserver un respect filial, m'a donné ses ordres exprès, dont je tâche de m'acquitter avec la plus fidèle exactitude, en venant